

**EPREUVES DE SELECTION OUVERTES AUX TITULAIRES D'UN TITRE OU DIPLOME ETRANGER  
DE MASSEUR-KINESITHERAPEUTE permettant l'accès à un INSTITUT DE FORMATION EN  
MASSO-KINESITHERAPIE EN VUE DU DIPLOME D'ETAT de MASSEUR-KINESTHERAPEUTE  
FRANÇAIS IFMK/IFMKDV Région AURA**

**CALENDRIER 2025/2026**

<b>Date limite du dépôt des dossiers sur la plateforme e-candidat</b>	<b>Vendredi 10 janvier 2025</b>
<b>Avis de recevabilité de la demande :</b> Après étude des dossiers par les directeurs d'Institut de Masso-Kinésithérapie de la Région Auvergne Rhône Alpes pour vérification de la conformité des dossiers	<b>Vendredi 21 février 2025 à 14h00</b>
<b>Epreuves d'admissibilité</b>	<b>Mercredi 16 avril 2025 à 8h30</b>  L'adresse du lieu d'examen ainsi que la salle sera indiquée sur les convocations  8h30 : vérification des différentes pièces administratives 10h00-11h30 : épreuve d'admissibilité
<b>Jury d'admissibilité</b>	<b>Mardi 6 mai 2025 à 14h00</b>
<b>Résultats d'admissibilité</b>	<b>Mercredi 7 mai 2025 à 14h00</b>  Affichage des résultats d'admissibilité à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne Rhône Alpes
<b>Epreuves d'admission</b>	<b>Mercredi 21 mai 2025 à partir de 8h00</b>  L'adresse du lieu d'examen ainsi que la salle sera indiquée sur les convocations
<b>Jury d'admission</b>  IFMK LYON : 1 place IFMK Grenoble : 1 place IFMK St ETIENNE : 1 place IFMKV VICHY : 1 place IFMK LYON Déficients visuels : 1 place	<b>Vendredi 23 mai 2025</b>  Le jury final définit la liste des candidats ayant échoué (note inférieure à la moyenne aux épreuves de sélection) et celle des candidats susceptibles d'être admis en fonction du rang de classement et du quota des Instituts
<b>Résultats d'admission</b>	<b>Mardi 27 mai 2025 à 14h00</b>  Affichage des résultats d'admission à l'ARS et dans les IFMK d'Auvergne Rhône Alpes

Les candidats de la liste principale auront 10 jours pour confirmer leur inscription dans l'Institut ayant encore une place disponible. **A partir du Lundi 9 juin 2025**, les secrétariats des IFMK/ IFMKDV pourront téléphoner aux étudiants de la liste complémentaire en cas de désistement d'un ou plusieurs candidats de la liste principale.